



## DETAILS, CONDITIONS ET HORAIRES DE TRAVAIL

### Piscine – nageur-sauveteur

entre le 01/06/2019 et le 15/09/2019  
horaire variable sur 7 jours/semaine suivant  
plan de travail avec tâche journalière de 8  
heures et une tâche hebdomadaire moyenne  
d'environ 40 heures  
1 étudiant par période d'environ 3 semaines

### Piscine – entretien

entre le 01/07/2019 et le 15/09/2019  
de 7:00-12:00 et 17:30-20:30 heures  
1 étudiant par période d'environ 3  
semaines

### Piscine – caisse

entre le 20/05/2019 et le 15/09/2019  
de 9:30 à 19:30 heures  
4 jours/semaine à 10 heures  
1 étudiant par période selon plan de  
travail

### Maison relais

entre le 15/07/2019 et le 13/09/2019  
entre 8:00 et 18:00 heures  
horaire de travail selon plan de travail  
5 jours par semaine à environ  
30 heures suivant plan de travail  
2 étudiants par période d'environ 3  
semaines

### Ecole de musique

entre le 10/06/2019 et le 21/09/2019  
de 8:00-12:00 et 13:00-17:00 heures  
5 jours/semaine à 8 heures  
1 étudiant pour une période de 3 semaines

### Kulturhuf

entre le 15/07/2019 et le 13/09/2019  
de 9:00-13:00 et 14:00-18:00 heures  
5 jours par semaine ; 40 heures/semaine  
1 étudiant pour une période de 4 semaines

### Equipe ouvriers

entre le 15/07/2019 et le 13/09/2019  
de 7:00-12:00 et 13:00-16:00 heures  
5 jours/semaine  
3 étudiants par période de 3 semaines

### Equipe forestière

entre le 15/07/2019 et le 13/09/2019  
de 7:00-12:00 et 12:30-15:30 heures  
5 jours/semaine  
2 étudiants par période de 3 semaines

### Administration

entre le 15/07/2019 et le 13/09/2019  
de 8:00-12:00 et 13:00-17:00 heures  
sauf jeudis de 8:00-12:00 et 14:00-18:00 heures  
5 jours/semaine à 8 heures  
1 étudiant par période de 3 semaines

#### périodes fixes

15/07/2019 – 02/08/2019 (3 postes)  
05/08/2019 – 23/08/2019 (3 postes)  
26/08/2019 – 13/09/2019 (3 postes)

#### périodes fixes

15/07/2019 – 02/08/2019 (2 postes)  
05/08/2019 – 23/08/2019 (2 postes)  
26/08/2019 – 13/09/2019 (2 postes)

#### périodes fixes

15/07/2019 – 02/08/2019 (1 poste)  
05/08/2019 – 23/08/2019 (1 poste)  
26/08/2019 – 13/09/2019 (1 poste)

### à joindre obligatoirement :

- certificat scolaire de l'année scolaire en cours 2018/2019
- pour les nageur-sauveteurs une copie du 2<sup>ème</sup> brevet nageur-sauveteur FNLS

### Dispositions légales :

Sont applicables les dispositions de la loi modifiée du 31 juillet 2006 portant introduction du code du travail, titre V Art. L. 151-1 – 151-9

### Conditions :

Les candidats à un poste d'étudiant auprès de la Ville de Grevenmacher pendant les vacances scolaires 2019 doivent avoir l'âge minimum de 17 ans accompli au jour de l'entrée en service et l'âge maximum de 27 ans le jour de l'expiration du contrat et les étudiants doivent être régulièrement inscrits à temps plein dans un établissement d'enseignement luxembourgeois ou étranger.

**Nous tenons à vous informer que la période d'occupation au total pour un étudiant ne pourra en aucun cas dépasser 2 mois par année civile. (art. L. 151-4 du code de travail régissant les conditions d'occupation d'élèves et d'étudiants pendant les vacances scolaires).**

**Toute demande incomplète ne sera pas prise en considération.**

Toute demande est à adresser au plus tard pour le 8 mars 2019 à l'adresse suivante:

Ville de Grevenmacher  
B.P. 5  
L-6701 Grevenmacher

Le formulaire peut être téléchargé sur le site [www.grevenmacher.lu](http://www.grevenmacher.lu)